

Délibération du 05 Juillet 2024

délibération **N°2024-35 C**

objet **Election du 6^{ème} Vice-Président**

- Date de convocation : le 28 juin 2024
- Date de publication : le 12 juillet 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le 05 juillet 2024 à 14 h 30 salle de réunion de la Maison du Lac, 572 Route d'Aiguebelette, 73470 NANCES sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 20, Nombre de votants : 22
- Etaient présents : 20

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	BOURGEOIS Florence
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BADIN Benoît
	DRIVET Jean-Marc
	LE GUELLEC Gwénaëlle
	GRANGE Yves
Communauté de Communes de Cœur Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	SPIGARELLI Lucien
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	JACOB Christian

Délégués participant en visio : 1

BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à DAL BIANCO Serge

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 14

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; GRILLAUD Laurent ; JOLY Max ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; GIRARD Marc ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; FRAISSARD Jean-Claude ; BRUNIER Thierry ; RUFFIER-LANCHE René

Délégués absents : 3

LEOUTRE Jean-Marc ; MAITRE Florian ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délibération du 05 Juillet 2024

délibération

N° 2024-35 C

objet

Election du 6^{ème} Vice-Président

La Présidente rappelle que Monsieur Jean-Marc LEOUTRE a été élu 6^{ème} Vice-Président de Savoie Déchets par délibération du 26 novembre 2021. Monsieur Jean-Marc LEOUTRE a fait connaître à Savoie Déchets sa volonté de démissionner de cette fonction.

Aussi, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président

Les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

Sur le plan réglementaire, il appartient à la Présidente de définir, par arrêté, les compétences qu'elle souhaite déléguer aux Vice-présidents, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du Bureau.

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 9 des statuts du Syndicat mixte Savoie Déchets ;

Vu la délibération N°2021-107 C du 26 novembre 2021 relative à l'élection du 6^{ème} Vice-Président ;

Vu la délibération N° 2022-03 C du 28 janvier 2022 fixant le nombre de Vice-Présidents à 8 ;

Vu la délibération N°2022-02 C du 28 janvier 2022 relative à l'élection des 7^{ème} et 8^{ème} Vice-Présidents.

Election du sixième Vice-président

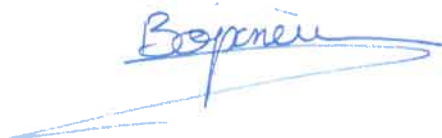
a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L.66 du code électoral)	0
d) Nombre de vote blanc	0
e) Nombre de suffrages exprimés [b-c]	20
f) Majorité absolue	11

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En toutes lettres
BOIRON Laurence	20	Vingt

Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

BOIRON Laurence est proclamée 6^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installé.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

